

Astrida, le 4 mai 1948.

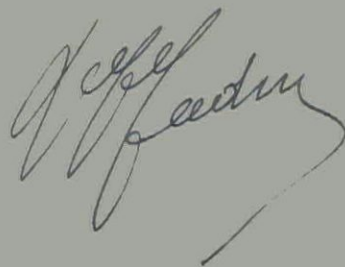
PROTOCOLE D'ANALYSE.

L'an mil neuf cent quarante huit le vingt neuvième jour du mois d'avril, Nous JADIE J.B. Médecin Directeur du Laboratoire d'Astrida, requis comme expert par Monsieur WILLEMS A.F. Officier de Police Judiciaire, comme expert avec mission de vouloir bien analyser les deux bouteilles d'alcool indigène, distillé, avons constaté

ECHANTILLON 1. Après distillation de 200 cc de liquide et après avoir ramené le produit au même volume cette échantillon titrait en alcool 23° Gay Lussac à 15° Ctg

Echantillon 4 Après mêmes opérations cet échantillon titrait en alcool 24° Gay Lussac à 15° Centigrade

Le Médecin Directeur du Laboratoire
Dr. J. JADIE.



A Monsieur l'Officier de Police Judiciaire

RUHENGARI.

Ruhengeri



9383